

DELIBERATION DU BUREAU

RESSOURCES HUMAINES

N° 2023-49

Le Bureau communautaire s'est réuni le 19/10/2023, sur convocation du Président envoyée le 12/10/2023.

Présents : F. CHARTREUX, JP. COUTEAU, R. SILLAIRE, L. GUYOT, J. BOCANEGRA, D. PICARD, Ph. MONALDESCHI, C. SAUVAGE, E. PAYEUR, JL. STAROSSE, O. HEYOB, JL. CLAUDON, R. ARNOULD, E. POIRSON, M. GUEGUEN.

Excusés : A. HARMAND, X. COLIN.

BU2023-49 - FONCTION PUBLIQUE (4-1) - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AVANCEMENTS DE GRADE

Il appartient au Bureau Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions réglementaires relatives à la fonction publique territoriale, trois agents ayant réussi l'examen professionnel.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application des articles 4 et 6 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2313-1 et R2313-3 notamment,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'arrêté du Président 2021-03-159 sur les lignes directrices de gestion de la communauté de communes 2021-2026

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial sur la fermeture de postes et sur les ratios d'avancement de grade du 29 septembre 2023,

VU la délibération n° 2020-04-23 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au bureau de l'exécutif en matière de dossiers de ratio promus-promouvables et d'avancement de grade d'agents déjà en poste au sein de la collectivité,

Le Bureau Communautaire est invité à modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

POLE RESSOURCES

Création de postes – Avancement de grade :

Sur des missions de comptabilité et de gestion au sein du services des finances :

Création de deux postes au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} novembre, et suppression de 2 postes au grade d'adjoint administratif territorial à temps complet à la même date.

POLE SPORTIF OVIVE

Création de poste – Avancement de grade

- Sur des missions surveillance de baignade au sein du pôle sportif :

Création d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} novembre, et suppression d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet à la même date.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- D'accepter les modifications du tableau des effectifs comme détaillées ci-dessus
- De prévoir au budget les crédits correspondants
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent

Délibération adoptée à l'unanimité